VILLE DE SAINTE-ANNE

COMMUNIQUE DE PRESSE 9

Sainte-Anne, le 29 Janvier 2019

Christian BAPTISTE, maire de Sainte-Anne, informe les commerçants et riverains qu'à l'occasion du déboulé des groupes à peaux du Vendredi 01 février prévu à partir de 22 heures, le stationnement de tout véhicule sera formellement interdit dès 18 heures sur l'itinéraire emprunté par la parade, notamment sur le boulevard Ibéné où les pacotilleuses et les maraîchers devront impérativement cesser leurs activités à 16h précises. Par ailleurs, l'accès au centre bourg sera interdit aux véhicules dès 19h. Conscient de la gêne occasionnée, le Maire vous invite à faire preuve de compréhension et de discipline.

ITINERAIRE

Départ : Station d'épuration - Castaing – avenue Marcellin Lubeth - rue Paulin Chipotel – rue Abbé Grégroire – place Schœlcher – rue Lethière jusqu'à l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers - boulevard Hégésippe Ibéné – carrefour face à la gendarmerie – rue Lethière - rue du Général de Gaulle – rue Pierre Palie

Arrivée : place Hermann Songeons.

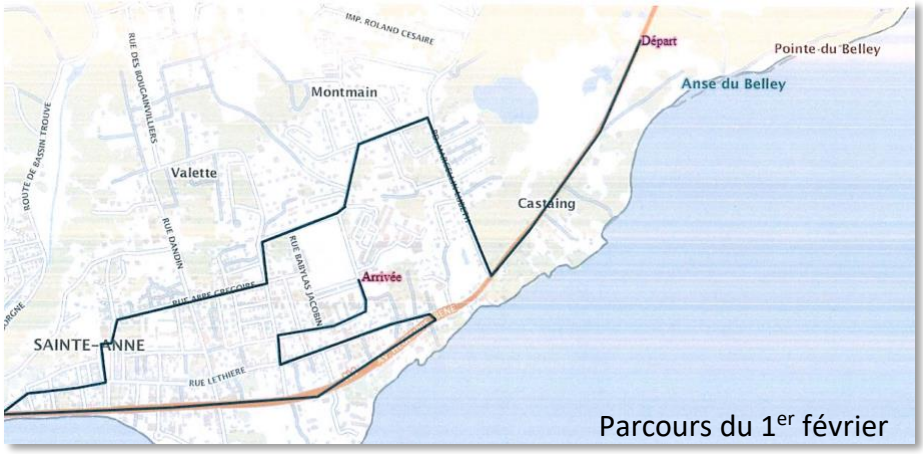

Parcours du 1er février

Contact presse
Marie-Chantal Francillette
Directrice du pôle animation et (par intérim) de la communication externe et la relation presse
0690 76 32 48
mcf@ville-sainteanne.fr

Laura Orfèvres
Assistante communication
communication@ville-sainteanne.fr

Direction des affaires culturelles
Priva Loïal
Directrice des affaires culturelles
0590 85 19 20
privat.loial@ville-sainteanne.fr